





Remises fédérales, provinciales 2 573.68\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois juin 2015.

Réf : selon les données du logiciel municipal (PG Megagest) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

**NO-15-093 ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER  
2015-2016, 2016-2017, 2017-2018**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE  
APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent l'estimé des coûts présentés pour l'entretien des chemins d'hiver 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, et autorisent la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder, selon les règles légalement observées, à une demande d'appel d'offres public qui sera publiée dans un système électronique SEAO accessible aux entrepreneurs et fournisseurs, ainsi que dans le journal Le Courrier Frontenac.

ADOPTE

**NO-15-094 MANDAT POUR SNC LAVALIN INC.**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ  
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil mandatent la Firme SNC Lavalin inc. pour faire la réalisation d'un plan et devis montrant la description, la localisation et l'estimation détaillée des coûts des travaux à exécuter dans le rang 7 à la sortie du village sur une distance approximative de 2 kilomètres aux endroits les plus critiques dans ce secteur.

ADOPTE

**NO-15-095 DÉPÔT DES INDICATEURS  
DE GESTION 2014**

La secrétaire-trésorière dépose les indicateurs de gestion 2014

**NO-15-096**

**DÉPÔT DE LA SECTION 2 DU  
FORMULAIRE DGE-1038**

La présidente d'élection dépose la section 2 du formulaire DGE-1038 complétée par les 2 candidats au poste de conseiller numéro 2 « Vanessa Daigle et Francis Lacave » lors de l'élection partielle du 1<sup>er</sup> mars 2015.

Une copie de la section 2 du formulaire DGE-1038 a été envoyée à la Direction du financement des partis politiques du DGE du Québec.

**NO-15-097**

**FQM-RÉSOLUTION D'APPUI  
À LA DÉMARCHE DE  
NÉGOCIATION PROPOSÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

**CONSIDÉRANT QUE** 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

**CONSIDÉRANT QU'**il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

**Il est proposé par :** JEAN-MARIE RODRIGUE

**Et appuyé par :** CLAUDE BLAIS

**D'APPUYER** la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;



**NO-15-102**

**PÉRIODE DE QUESTION (S)**

Les contribuables assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

**NO-15-103**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 24.

ADOPTE

\_\_\_\_\_  
Jessika Lacombe  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Leblanc  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

Je, \_\_\_\_\_ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.